



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine  
de Lille

**VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du Jeudi 19 septembre 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 13 septembre 2019

Secrétaire de séance : Madame Apolline MIGNOT

L'An deux mil dix-neuf, le 19 septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (26) Madame le Maire, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX (arrivée à 19h15 – pouvoir donné à Mme Sylvie DELPLANQUE), Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Éric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Anne VÉRISSIMO, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Valère DORNEZ.

Excusés ou Absents : (7) Monsieur Alain RIME (pouvoir donné à M. Jimmy COUPÉ), Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Gérard VAN LERBERGHE (pouvoir donné à M. Gérard REMACLE), Madame Karine LHARMINEZ (pouvoir donné à Mme Anne VÉRISSIMO), Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ (pouvoir donné à M. Jean-Denis VOSSAERS).

## **6 – TARIFS MUNICIPAUX 2019-2020 – MODIFICATIONS DE TARIFS – ACTIVITES DE L'ANTENNE ADO.**

Vu en commission n°1 le 9 septembre 2019.

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au Maire chargé du budget, des finances, du contrôle de gestion, de la coopération territoriale et de la démocratie participative.

- Vu la délibération n°13 du conseil municipal du 28 mars 2019 fixant les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020.
- Vu la délibération n°7 du conseil municipal du 20 juin 2019 apportant des modifications aux tarifs ainsi adoptés suite à la demande expresse de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre d'un rapport de contrôle, afin d'instaurer une dégressivité par tranche de revenus.
- Considérant l'erreur matérielle apparaissant dans les tarifs des nuits des activités d'antenne ados ainsi adoptés et nécessitant d'apporter les corrections nécessaires,

Il est dès lors proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs modificatifs ci-après pour les activités d'antenne ados annulant et remplaçant les tarifs précédemment adoptés.

Les tarifs ainsi modifiés sont annexés à la présente délibération et seront applicables à compter de la prise d'effet de la présente délibération.

- **Où l'exposé de Monsieur Jimmy COUPÉ, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

*Marie Tonnerre-Desmet*  
Maire de Neuville-en-Ferrain  
Conseillère Départementale du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Envoi en Préfecture le  
25 SEP. 2019  
NEUVILLE EN FERRAIN

AFFICHE LE  
25 SEP. 2019  
NEUVILLE EN FERRAIN

**TARIFS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES DE L'ANTENNE ADOS.**

Les règles de prise en compte des ressources sont identiques à celles applicables à l'inscription annuelle à l'Antenne ados.

**Activités avec un prestataire**

Revenus mensuels du foyer	Neuvillois	Non-Neuvillois
0 à 1 900	1,38 €	1,99 €
1 901 à 3100	1,39 €	2,00 €
3 101 et plus	1,40 €	2,01 €

**Ateliers thématiques avec un prestataire extérieur**

Revenus mensuels du foyer	Neuvillois	Non-Neuvillois
0 à 1 900	6,57 €	9,86 €
1 901 à 3100	6,58 €	9,87 €
3 101 et plus	6,59 €	9,88 €

**Soirées et repas**

Revenus mensuels du foyer	Neuvillois	Non-Neuvillois
0 à 1 900	4,00 €	5,00 €
1 901 à 3100	4,01 €	5,01 €
3 101 et plus	4,02 €	5,02 €

**Journée ou demi-journée spécifique en bus et avec repas**

Revenus mensuels du foyer	Neuvillois	Non-Neuvillois
0 à 1 900	10,57 €	15,86 €
1 901 à 3100	10,58 €	15,87 €
3 101 et plus	10,59 €	15,88 €

**Sorties**

Revenus mensuels du foyer	Neuvillois	Non-Neuvillois
0 à 1 900	3,92 €	5,88 €
1 901 à 3100	3,93 €	5,89 €
3 101 et plus	3,94 €	5,90 €

**Nuit**

Revenus mensuels du foyer	Neuvillois	Non-Neuvillois
0 à 1 900	8,92 €	13,23 €
1 901 à 3100	8,93 €	13,24 €
3 101 et plus	8,94 €	13,25 €

**Sortie : concert, parcs d'attractions, spectacles**

Revenus mensuels du foyer	Neuvillois	Non-Neuvillois
0 à 1 900	19,66 €	29,49 €
1 901 à 3100	19,67 €	29,50 €
3 101 et plus	19,68 €	29,51 €